Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	ētaples Istanti
Délibération n° 33	Conseil Municipal du lundi 10 juin 2024
Service : Office Municipal de Tourisme	Domaine de compétence : 7.1 Décisions budgétaires

Le Lundi Dix Juin deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :

31/05/2024

Membres présents: 19

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s): 2

Membre(s) non excusé(s): 6

Nombre de votants : 25 puis 23 (Mme DELSAUX Dominique quitte la séance à 18 h 55)

Affiché le 13/05/2024

Présents: Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX Adjoints, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE. Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEAURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s): Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

Absent (s) non excusé(s): Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 25 puis 23 (Madame Dominique DELSAUX quitte la séance à 18 h 55)

Secrétaire de séance : Madame Aurore WACOGNE

Objet : Tarifs publics du Pôle Tourisme « Corderie » (suite) à compter du 1er janvier 2024 - « Dennlys Parc »

Rapporteur: Monsieur Franck TINDILLER, Maire de la ville d'Etaples-sur-mer

Synthèse de la délibération :

Autoriser le dépôt vente de la billetterie de « Dennlys Parc » au Pôle Tourisme « Corderie »

Vu la commission n°3 « Rayonnement de la ville d'Etaples-sur-mer du 29 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le dépôt vente de billetterie « Dennlys Parc » au Pôle Tourisme « Corderie » selon les conditions tarifaires cidessous :

Les tarifs applicables, à compter du 1er janvier 2024 sont les suivants :

- Billetterie vendue au Pôle Tourisme « Corderie » au tarif adulte de 20.50 € et tarif enfant de 17.50 €.
- Commission reversée au Pôle Tourisme « Corderie » : 1.50 € sur le tarif adulte et 1.50 € sur le tarif enfant € par billets vendus.
- Le Pôle Tourisme « Corderie » sera facturé sur la base des billets vendus.

La délibération est adoptée par 23 voix pour.

Vu pour être affiché le 13 Juin 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé certifié exécutoire

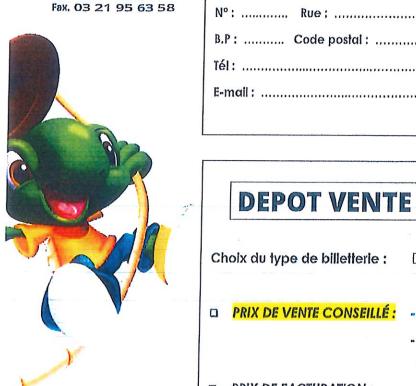


contact@dennlys-parc.com Tél. 03 21 95 11 39

BON DE COMMAND Receptor and defet: 13/06/2024

BILLETTERIE INDIVIDUELLE OFFICE DE TOURISME

SAS MOULIN DE LA TOUR 11 rue du Moulin 62560 DENNEBRŒUCQ www.dennlys-parc.com



A complèter en lettres MAJUSCULES s.v.p.	
Office de Tourisme :	
Nom du Responsable Billetterle :	
N°: Rue;	
B.P: Code postal:	/ille :
Tél:	
E-mail:	

Choix du type de billetterle : ☐ Billet papier ☐ Billet électronique

- Adulte : 20,50 € (Prix de vente public : 21,50 €) PRIX DE VENTE CONSEILLÉ:

- Enfant : 17,50 € (Prix de vente public : 18,50 €)

(1 mètre à 11 ans inclus)

- PRIX DE FACTURATION:
 - Adulte: 19,00 € par billet solt billets à 19,00 € = €
 - Enfant: 16,00 € par billet solt billets à 16,00 € = € (de 1 mètre à 11 ans inclus)

(Accès au parc gratuit pour les enfants de moins de 1 mètre accompagnés des parents)

Conditions de vente :

Le dépôt vente s'effectue avec un minimum de 40 billets adultes et enfants à commander en début de saison. Facturation en fin de saison après réception des billets invendus - Règlement dès réception de facture.

Je renvole ce bon de commande dûment complété, daté et signé

par e-mail à : contact@dennlys-parc.com

par courrier à :

DENNLYS PARC Service Commercial 11 Rue du Moulin 62560 DENNEBROEUCQ

Date:...../ 2024 Signature et cachet de l'établissement

